

Compte-rendu CGSP Comité de secteur XVI du 16 mai 2025

1. AWEX : Modification du règlement de travail et du Règlement d'ordre intérieur relatif aux prestations irrégulières.

CGSP : Pas de remarque particulière, les points ont été débattus en CCB de l'AWEX.

La CGSP a eu vent d'une mise en commun de divers services support entre WBI et l'AWEX. Est-ce exact ? Dans l'affirmative, de quel RDT dépendront les travailleurs de ces services réunis ? Par ailleurs, les travailleurs ne sont pas soumis au même statut (AWEX -> code de la FP wallonne ; WBI -> statut propre), quid ?

Le Cabinet ne semble pas au courant d'une mutualisation de services. Il reviendra avec des éclaircissements lors de la prochaine réunion du CSXVI.

2. FORMAFORM : Pécule de vacances et cotisation d'égalisation des pensions (13,07%) + Clarification des congés des employés.

Dossier 13,07%

Proposition de remboursement des 13,07% perçus sur le pécule de vacances du personnel pédagogique (les sommes reviendront à FormaForm et non au personnel).

Les OS se demandent où va cet argent mal perçu ? Pourquoi revient-il à FormaForm et ou au personnel ? Par ailleurs, ce prélèvement se fait partout ; au vu du courrier de l'ONSS et de son remboursement des sommes, on peut se demander si ce n'est pas désormais un impôt déguisé... Ce prélèvement est-il encore légitime puisqu'il n'alimente plus les caisses de la Sécurité sociale ?

L'Administration explique qu'il ne s'agit pas d'une cotisation sociale.

Accord de la CGSP et du SLFP, désaccord de la CSC-SP.

Clarification des congés des employés

Accord des 3 OS sur ce dossier.

Puisqu'on parle de FormaForm, la CGSP interroge le Cabinet Jeholet sur la fin du financement de 3 projets par le PRW. **La fin du financement implique le licenciement de 9 personnes (sur 29 travailleurs !!!).** Le Cabinet est-il bien conscient de cela ? Quelles solutions sont mises en place pour aider ces travailleurs ? La CGSP s'interroge, car cela crée un dangereux précédent. D'autres OIP doivent-ils s'inquiéter ?? Quid des autres bénéficiaires de fonds liés au PRW ??

Le Cabinet n'apporte aucune réponse. Il prétexte que c'est à la suite d'une analyse budgétaire que des « régularisations budgétaires » ont eu lieu.

La CGSP dénonce la manière de faire : coupes budgétaires sans s'inquiéter des conséquences. **C'est un dangereux précédent dans la fonction publique wallonne !!**

3. Projet d'AGW modifiant le Code de la FP wallonne en matière de congés de circonstances.

Il s'agit d'ajouter des congés de circonstance dans le cadre d'un placement familial de longue durée + un congé de circonstances en cas de perte de grossesse.

Pour le 2^{ème} texte, les OS demandent de faire sauter l'obligation de déclaration de grossesse qui peut se révéler restrictif -> accord de l'Autorité.

Accord des 3 OS avec les deux propositions.

4. Avant-projet d'AGW modifiant le Code de la FP wallonne en matière de rétribution garantie.

Transposition de la directive et de l'Arrêté royal.

Accord des 3 OS sur ce texte.

Points des organisations syndicales.

Demandé par la CGSP

5. Décision du 7 novembre et fonction d'autorité. Quid du suivi. (J. Galant)

Une rencontre a eu lieu avec la Ministre fédérale, la réflexion se poursuit à tous les niveaux de pouvoir quant aux « fonctions d'autorité ». Le GW viendra avec une proposition dans les prochains mois ; il attend l'analyse demandée à l'Administration. En attendant, les seuls engagements sont des contractuels.

6. Réforme du statut de WBI : où en est-on ? (A. Dolimont)

Toujours pas nouvelle. On a l'impression que rien n'avance et que rien n'avancera...

7. Position de la RW en Comité A concernant la loi programme des Pensions. Demande de la position du Gouvernement wallon. Comment travailler sur l'attractivité de la Fonction publique wallonne alors que la neutralisation de l'indexation des pensions vise le personnel que l'on a beaucoup de mal à recruter. Quelle attractivité pour la Fonction publique de demain ? (J. Galant)

Le GW est aligné avec le Fédéral. Sur l'attractivité de la FP, le GW ne donne pas vraiment de réponse...

La CGSP se demande comment on va attirer des ingénieurs ou des informaticiens, par exemple si on ne peut leur offrir les salaires du privé sans leur garantir les pensions du public ?

Pour le SPW Digital, le GW va nommer un responsable de transition...

8. Chambre des recours : La nouvelle liste de la CGSP envoyée le 13 mars a-t-elle bien été prise en compte ? Nous n'avons reçu aucun accusé de réception. La précédente liste du mois d'août 2024 ne l'avait pas été. Une chambre des recours est prévue le 22 mai et ce n'est toujours pas les nouvelles délégations qui sont convoquées. (J. Galant)

L'AGW va être adopté prochainement.

9. EAP : coupes de 350 à 400 mille euros sur le budget formation qui s'élevait en 2024 à 1,7 millions. Réduction entre un quart et un tiers des budgets. Quid des formations obligatoires ? Quelles sont les formations qui seront effectivement données au 2ème semestre ? (J.Galant)

Le GW va donner la liste des formations ; les formations estivales sont supprimées.

10. Les Marronniers - application de l'article 211/1 du CFP (RTT) : Il s'avère que le CRP fait fi de l'application de cette disposition depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2019. Quid de la régularisation de la situation pour le personnel concerné et lésé depuis qu'il se trouve dans les conditions ? Le cabinet a-t-il tranché le point ? La CGSP reste en attente de l'analyse du SPW... (Y. Coppieters)

Le Cabinet s'est saisi du dossier, une analyse juridique est en cours.

Comité Supérieur de concertation du 16 mai 2025

1. Fiches de fonction d'assistant à la gestion des bâtiments.

Le point est reporté car pas abouti.

Le Cabinet de la FP nous informe qu'un nouveau référentiel de fonctions est en phase de finalisation (la semaine prochaine), cette fiche va donc être finalisée et intégrée à ce nouveau référentiel.

La CGSP rappelle qu'il y a beaucoup de niveaux D qui occupent ces fonctions.

L'Administration précise bien que la fiche est destinée pour les nouveaux engagements, pas pour ceux qui sont en place. Les nouveaux agents sont amenés à gérer des plus gros bâtiments avec des techniques plus pointues.

2. Programmes des concours d'accession au niveau supérieur M60, M67 et M68 (niveaux C).

Questionnée par la CGSP, l'Administration confirme qu'il y aura aussi une 2^{nde} session, comme ce fut le cas pour les niveaux A.

La CGSP attire l'attention sur les formations hybrides, car le personnel concerné est de niveau D et n'est pas toujours doté d'un PC individuel. La CGSP demande la note des « bonnes pratiques » qui avait été rédigée pour les niveaux A. *L'Autorité confirme que les formations ne se font qu'en présentiel.*

Pour la fiche M60 (administratif), la CGSP n'est pas du tout d'accord avec les éléments de finances publiques et de marchés publics qui dépasse largement les compétences d'un niveau C (comptabilité générale et budgétaire, finances publiques...).

Elle demande le délai de concertation et l'organisation d'un GT : accord de l'Administration.

Points des organisations syndicales.

3. Problématique des contrôles des cabines basse et haute tension : beaucoup d'ouvrages d'art et de bâtiments ne sont plus en règle au niveau des contrôles et ce depuis plusieurs années pour certains. La RW se rend-elle compte du risque pris par les Inspecteurs de l'électromécanique dans les cabines Haute tension des barrages hydroélectrique. ? La CGSP laisse un mois au GW pour régler les problèmes sans quoi elle interpellera le SPF Emploi Travail Concertation sociale sur le sujet. Quid depuis le 11 avril ? (J.Galant)

Le Cabinet va lancer le marché de contrôle.

La CGSP estime que c'est en effet urgent car des contrôles sont en cours ; il apparaît ainsi que les entretiens ne sont plus faits. A un endroit précis, on ne sait même pas comment couper le courant ! La CGSP met clairement en cause la méthode de management qui veut tout contrôler par le haut ; le hic, c'est qu'avec cette méthode, on ne sait plus travailler à la base. On manque de moyens et de personnel sur le terrain.

Divers : le cabinet de la Ministre de tutelle propose une rencontre pour évoquer l'Agence de l'Habitation, l'invitation va suivre.